

# Se protéger lors de l'exercice de son mandat

Durée : 3 heures  
à distance

*L'action publique au service de l'intérêt général s'appuie sur des principes déontologiques. Les élus locaux doivent connaître les obligations qui leurs incombent afin de se protéger tout au long de leur mandat.*

## A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

### Public

- Elu(e)

### Prérequis

- Aucun



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances
- Sécuriser son mandat
- Connaître les acteurs

## CONTENU (PROGRESSION PEDAGOGIQUE)

- Définition des notions : Déontologie ; Conflit d'intérêts ; Déport ...
- Les textes applicables
- Le droit commun
- Les conséquences pratiques pour les élu(e)s
- Les conséquences pratiques lors de l'exercice de délégations
- Les outils
- La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique

## ORGANISATION

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle virtuelle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

### Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Formulaire d'évaluation de la formation